



REPUBLIQUE FRANCAISE Commune **BOURBONNE LES BAINS** **DEL-2023-100**

DEPARTEMENT
Haute-Marne

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

- en exercice: 19
- présents : 15
- votants : 17
- absents excusés : 2
- absents : 2

OBJET

Modification du tableau des effectifs

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 23 novembre 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 novembre 2023

Du lundi 20 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le 20 novembre, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT DESRY, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Catherine THIVET à Emilie BEAU, Sébastien HUMBLLOT à Lydia FALLOT DESRY

Étaient absents excusés : Catherine THIVET, Sébastien HUMBLLOT

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le tableau des effectifs suite à la réussite de deux agents au concours interne de Rédacteur Territorial (création de 2 postes de catégorie B), ainsi que la vacance d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial suite à la démission de l'agent affecté au Musée du Pôle Culturel,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que deux agents fonctionnaires des services administratifs de la Commune de Bourbonne les Bains ont réussi le concours interne de Rédacteur Territorial et informe également que l'agent au grade d'Adjoint du Patrimoine Territorial et affecté au Musée a démissionné de son poste le 13 novembre 2023.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer deux emplois permanents au grade de Rédacteur Territorial, à compter du 1^{er} décembre 2023, à temps complet, pour exercer, notamment les fonctions de secrétariat, le suivi de la gestion administrative (rédaction des actes juridiques, Conseil Municipal, et toutes les tâches s'y rapportant), de l'état-civil, de l'urbanisme et autres.

Il convient, également de basculer un poste d'Adjoint du Patrimoine Territorial en poste vacant, et d'adopter le tableau des effectifs figurant en annexe et préciser que les crédits seront prévus au budget de l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la modification du tableau des effectifs, jointe en annexe à la délibération, comme présentée ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 22 novembre 2023

La Secrétaire de séance,

Madame Amélie MOLTER

Le Maire,



Monsieur André NOIROF